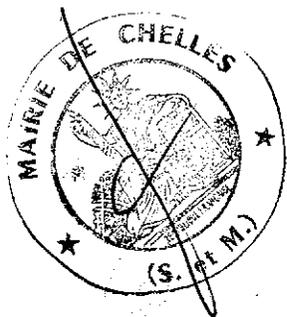


OBJET : DENOMINATION DU CENTRE NAUTIQUE MUNICIPAL.



Monsieur le Maire expose au conseil que la réhabilitation du centre nautique municipal est terminée depuis le 15 Mars 1993 et que son inauguration aura lieu le 4 Avril prochain.

A cet effet, il précise qu'il y a lieu de donner un nom à celui-ci et propose : Centre Nautique Municipal Robert PREAULT.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

ACCEPTÉ de dénommer le CENTRE NAUTIQUE MUNICIPAL : "Robert PREAULT".

ET ONT LES MEMBRES PRESENTS SIGNE AU REGISTRE.
POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Général,



C. COVA.

